

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 MARS 2023

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

---- L'an deux mille vingt-trois
le 2 mars 2023 à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 20 février 2023

DCM N° 16/2023

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **DANEL**
Mauricette, **LERDA** Serge **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

3-1

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Affiché le
ID : 004-210400131-20230302-2023DCM16-DE

3 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice
et **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

0 pouvoir

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : DÉLAISSÉS AUTOROUTIERS ESCOTA

---- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil les délibérations n°11/96 du 2 février 1996, n°8/2010 du 28 janvier 2010, n°48/2015 du 22 octobre 2015 et n°27/2017 du 19 avril 2017 prévoyant l'acquisition par la commune des délaissés de l'autoroute A51.

----Certaines parcelles n'étaient pas cadastrées Domaine de l'État et d'autres ont été redivisée et leur superficie modifiées.

----Aujourd'hui toutes les parcelles sont cadastrées telles quelles :

Section N°	Lieu-dit	Surface
B 1740	LES COSTES	00 ha 08 a 44 ca
ZA 0505	LES PRESIDENTES	00 ha 09 a 78 ca
ZA 0535	SOUS LES PRESIDENTES	00 ha 01 a 68 ca
ZA 0599	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 02 ca
ZA 0601	LES PRESIDENTES	00 ha 02 a 53 ca
ZA 0602	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 18 ca
ZA 0604	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 28 ca
ZA 0605	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 50 ca
ZA 0606	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 30 ca
ZA 0607	LES PRESIDENTES	00 ha 04 a 85 ca

Total surface : 00 ha 28 a 56 ca

Le prix proposé est de huit cent cinquante euros (850 €). Les frais d'actes et de transfert seront pris en charge par la commune. La signature de l'acte de vente aura lieu le 7 mars

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- ❖ **ACCEPTÉ** le prix proposé de 850 euros pour l'acquisition des délaissés de l'autoroute A51 et la prise en charge des frais d'actes de transfert par la commune.
- ❖ **AUTORISE** le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents afférents à ces acquisitions.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

ID : 004-210400131-20230302-2023DCM16-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.